



## **Compte Administratif 2020**

### Ville de Guingamp

Le compte administratif rend compte de la gestion de l'ordonnateur, Monsieur Le Maire, et constate les résultats comptables.

C'est un document de synthèse qui a la même architecture que le Budget primitif, il est obligatoire et obéit aux mêmes principes d'unité, d'annualité, de sincérité...

Par opposition au budget primitif, le Compte administratif a principalement pour fonction de rapprocher les prévisions ou les autorisations inscrites au budget, des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) durant l'exercice budgétaire.

Il présente les résultats comptables de l'exercice.

Il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante, par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le présent rapport de présentation a pour objet de fournir aux conseillers municipaux, une synthèse des données du compte administratif 2019.

Il complète les documents officiels (comptes et annexes) requis par les instructions budgétaires en précisant le taux de réalisation des crédits et la variation constatée par rapport à l'exercice précédent. Il comporte des éléments graphiques permettant de visualiser les principales évolutions des postes budgétaires.

Les résultats du Compte administratif doivent être identiques à ceux du Compte de Gestion du Comptable public. Le Compte de Gestion est également soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Les résultats dégagés au titre de l'exercice clos, cumulés avec les résultats antérieurs reportés, seront affectés en totalité au Budget primitif.

## SOMMAIRE

### BUDGET PRINCIPAL

#### I. VUE GENERALE ET RESULTAT DE CLOTURE

#### II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les recettes de fonctionnement
  - a. Les remboursements de rémunération du personnel
  - b. Les produits des services
  - c. Les impôts et taxes
  - d. Les dotations et participations
  - e. Les autres produits de gestion courante
  - f. Les produits exceptionnels
  
2. Les dépenses de fonctionnement
  - a. Les charges à caractère général
  - b. Les charges de personnel
  - c. Les atténuations de produits
  - d. Les autres charges de gestion courante
  - e. Les charges financières
  - f. Les charges exceptionnelles
  - g. Les écritures d'ordre budgétaire

#### III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes d'investissement
  - a. Le FCTVA
  - b. L'excédent de fonctionnement capitalisé
  - c. Les subventions d'investissement
  - d. L'emprunt
  - e. Les opérations d'ordre entre section
  
2. Les dépenses d'investissement
  - a. Le remboursement du capital de la dette
  - b. Les achats de matériels et travaux

#### IV. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT ET RESULTATS DE L'EXERCICE

1. La capacité d'autofinancement
2. Les résultats de l'exercice

### BUDGET ANNEXES

1. BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES
2. BUDGET ANNEXE GOURLAND

# BUDGET PRINCIPAL

Rappel du contexte :

Le budget primitif 2020 de la Ville de Guingamp s'est inscrit dans la continuité de ceux des années précédentes : une volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de permettre de réaliser les projets d'investissement programmés. La crise sanitaire du Covid a perturbé la réalisation de certains projets prévus au budget et engendré des dépenses supplémentaires.

Il est à noter que les tarifs publics n'ont pas été réévalués en 2020,

## I.VUE GENERALE ET RESULTAT DE CLOTURE

Le budget primitif a été complété en cours d'année par deux décisions modificatives en novembre et décembre 2020.

Le compte administratif 2020 fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

	CA 2019	BP 2020	CA 2020	Evolution/C A
Dépenses réelles	7 744 208,09 €	8 504 098,82 €	7 661 357,04 €	-1,06 %
Dépenses d'ordres	627 747,19 €	2 839 546,41 €	973 052,00 €	
Dépenses totales	8 371 955,28 €	11 343 645,23 €	8 634 409,04 €	
Recettes réelles	9 812 505,49 €	9 609 117,29 €	9 911 993,70 €	+1,01 %
Recettes d'ordres	274 468,69 €	1 734 527,94 €	77 276,56 €	
Recettes totales	10 086 974,18 €	11 343 645,23 €	9 989 270,26 €	
<b>Résultat</b>	<b>1 715 018,90 €</b>		<b>1 354 861,22 €</b>	

Le Compte administratif 2020 laisse apparaître une diminution des dépenses réelles de - 1,06 % et une augmentation des recettes réelles de +1,01%.

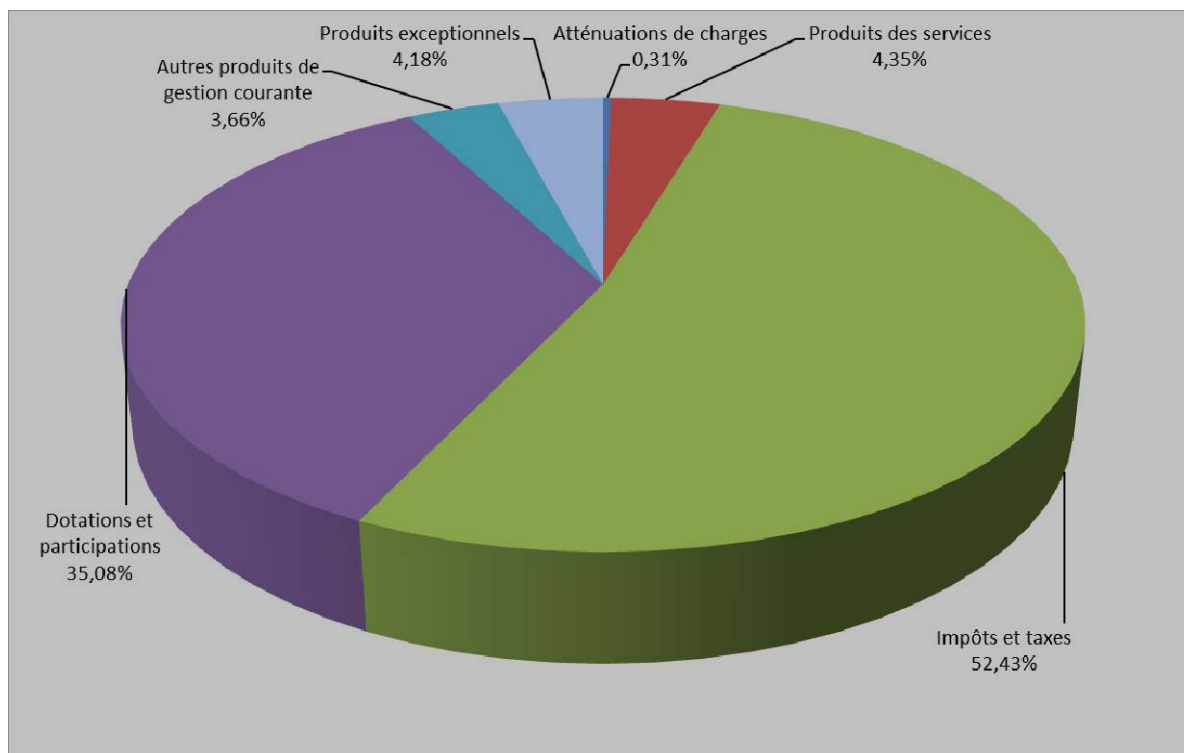
Section d'investissement :

	CA 2019	BP 2020	CA 2020	Evolution/CA
Dépenses réelles	3 523 945,80 €	8 328 149,05 €	4 174 653,78 €	+ 18,47%
Dépenses d'ordres	274 467,99 €	776 441,00 €	77 289,37 €	
Dépenses totales	3 798 413,79 €	9 104 590,05 €	4 251 943,15 €	
Recettes réelles	3 353 565,73 €	6 265 030,83 €	4 239 850,76 €	+26,42%
Recettes d'ordres	627 747,19 €	2 839 559,22 €	973 621,77 €	
Recettes totales	3 981 312,92 €	9 104 590,05 €	5 213 472,53 €	
<b>Résultat</b>	<b>182 899,13 €</b>		<b>961 259,38 €</b>	

Dans cette section, nous constatons une augmentation des dépenses réelles de +18,47 % et des recettes réelles de + 26,42 %. Cette augmentation est essentiellement due au programme de la prison( dépenses et recettes en hausses),

## II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1. Les recettes de fonctionnement



#### a. Les remboursements de rémunération de personnel

Il s'agit du versement d'indemnités journalières suite à des congés maternité, paternité, des accidents du travail ou d'arrêts maladie (30 236.86 €)

#### b. Les produits des services

Ces produits sont en diminution de - 24.73% par rapport au compte administratif 2019.

Ce chapitre regroupe l'acquisition ou le renouvellement des concessions dans les cimetières (20 365 €), les redevances pour les accueils périscolaires et la restauration ( 90 947 €), la participation des familles au centre de loisirs ( 21 036 €), les entrées pour le théâtre ( 44 625 €), les mises à disposition de personnel de l'équipe des salles pour l'entretien du gymnase PY Trémel, de l'entretien du terrain du prieuré et du ménage au pays de Guingamp pour un total de 144 458 €

On y retrouve également la refacturation des charges aux locataires du CSA pour un montant de 27 349.66 €.

La baisse de ces produits est l'une des conséquences de la crise sanitaire, par , notamment, la diminution du produit des facturations des prestations scolaires et périscolaire ( - 60 000 €) et des représentations au théâtre ( - 20 000 €).

Ces produits représentent 4.35 % des recettes de fonctionnement.

### c. Les impôts et taxes

Représentent 52.43 % des recettes de fonctionnement.

**Les contributions directes** représentent la partie la plus importante de ce chapitre.

Pour 2020, elles se chiffrent à 3 478 415 € soit une hausse de 2.72% par rapport à 2019.

**L'attribution de compensation** est identique à 2019 soit 1 245 133 €. Cette attribution pourrait être réévaluée à la hausse comme à la baisse dans le cas où l'EPCI transférerait ou restituerait une compétence à la Ville.

**La taxe sur les spectacles** a été réformée en 2015. En effet, le montant versé correspond, non plus à une taxe calculée sur les recettes des entrées de matchs de l'En Avant, mais à une compensation versée sur la base du montant perçu en 2013 soit 223 152 €. Cette réforme s'applique seulement pour les manifestations sportives.

**La taxe sur l'électricité** appelée aussi Taxe Locale sur la Consommation Finale d'Electricité reste stable par rapport à l'an passé (114 781,38 €), elle est amenée à évoluer au cours des années suivantes du fait de la réforme concernant les taux.

**Les droits de mutation** perçus par Guingamp sur les transactions immobilières, en hausse depuis 2 ans, sont de 189 023€.

Parmi les autres impôts et taxes, on trouve **les droits de place** (43 618 €) – 12,13 % et la **Taxe Locale sur la Publicité Extérieure** (18 944 €) + 9.47 %

### d. Les dotations et participations

Représentent 35,08 % des recettes de la section de fonctionnement.

**La dotation forfaitaire** 1 651 413 € a légèrement baissé -1,2 %

**La DSU (Dotation de Solidarité Urbaine)** augmente de 4,43% soit 176 287 €.

**La Dotation de Solidarité Rurale** augmente de 7 989 € soit 572 084 €

**La Dotation Nationale de Péréquation** baisse de -2,5 % soit 151 784 €

Du fait de la création de la nouvelle agglomération, Guingamp n'est plus contributeur au **FPIC (Fond de Péréquation InterCommunal)** mais en perçoit, comme auparavant, le reversement. Le gain net pour 2020 est de 94 316 €.

Les subventions et participations perçues proviennent essentiellement de la Région pour les projets de coproduction mutualisée (87 366 €), du Département pour la programmation artistique et l'école de dessin (13 554 €), de la participation des autres communes aux charges scolaires (58 231 €), de la participation de l'école Diwan (14 435 €) et de la Caisse d'Allocations Familiales pour le contrat « Temps libre » et le contrat « Enfance-jeunesse » ( 52 352 €), et de l'Etat pour les Temps d'Activités Périscolaires ( 29 340€).

Les compensations fiscales au titre des exonérations de la Taxe d'Habitation augmentent de + 24 382 €.

La compensation de Taxes Foncières reste stable.

Ces compensations de taxe font partie de l'enveloppe normée de la DGF et jouent un rôle de variable d'ajustement permettant d'assurer la stabilité de cette enveloppe en y appliquant un coefficient de minoration.

En 2020 ce coefficient reste inchangé par rapport à 2019 soit 0,0697.

La ville a perçu la dotation de recensement pour un montant de 14 540 €

#### e. Les autres produits de gestion courante

Ces recettes recouvrent les produits de location des immeubles 254 000 € (341 631 € au CA dont 87 631 € de régularisation comptable avec le Syndicat mixte) et la participation des agents aux chèques déjeuners (20 997 €).

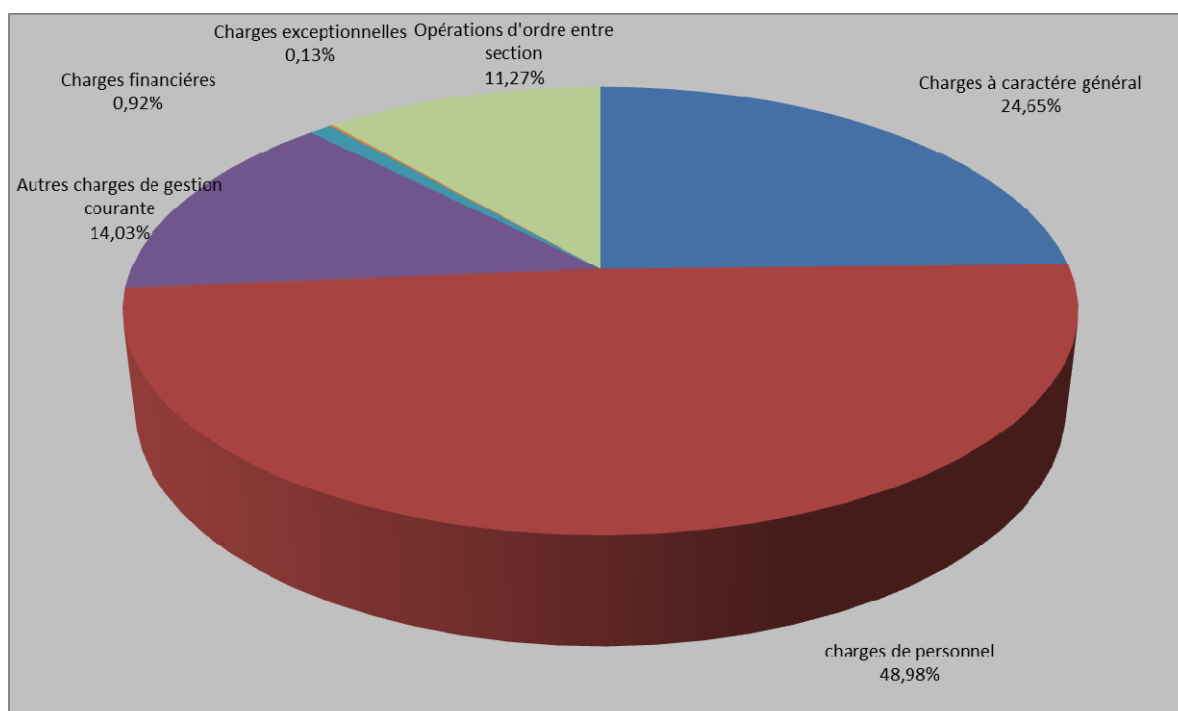
Ces produits représentent 3.66 % des recettes.

#### f. Les produits exceptionnels et cessions

Ils représentent 4.18% des recettes de fonctionnement

Ce sont les produits de cession : 37 000 € pour la cession d'un bien à Guingamp Habitat au 27 rue des ponts St Michel , et la vente de la « maison Fournis » à l'agglomération pour 239 604,11 € .S'ajoutent les remboursements de frais divers, pénalités et assurance pour 50 858 €  
Le remboursement de la Taxe Foncière par le Syndicat Mixte pour 77 028 €.

## 2. Les dépenses de fonctionnement



### a. Les charges à caractère général

Elles représentent 24.65 % des charges réelles de fonctionnement. Ces charges fluctuent en fonction de l'évolution des prix des marchandises et des services et sont donc assez difficiles à maîtriser.

Elles sont en baisse de - 5.45 % par rapport à l'année 2019.

Cette baisse est essentiellement due au COVID avec les dépenses non réalisées suivantes :

- Repas du 11 novembre et colis aux personnes âgées : 13 000 €
- Fête de la St Loup : 37 000 €
- Feux d'artifice : 7 700 € ( 30% versé pour une avance de trésorerie à déduire sur les feux de 2021)
- Réceptions et cérémonies : 13 000 €
- Salaires techniciens au théâtre : 5 000 €
- Repas dans les restaurants scolaires et garderies : 30 000 €
- Transport scolaire : 9 000 €

A ces dépenses, s'ajoutent des travaux en régie non réalisés par manque de temps. (confinement).

Parallèlement des dépenses supplémentaires liées aux exigences sanitaires ont été réalisées :

- Achat de masques : 27 000 € (subvention 11 000 €)
- Produits désinfectants : 25 000 €
- Matériels pour désinfection et mesures barrières : 3 000 €
- Etude pour aide aux commerçants : 6 000 €
- Construction de terrasses en bois : 11 000 €
- Subvention exceptionnelle Guing'envie : 7 000 €
- Subventions exceptionnelles aux associations caritatives : 8 500 €
- Fête foraine (sécurité...) 4 500 €

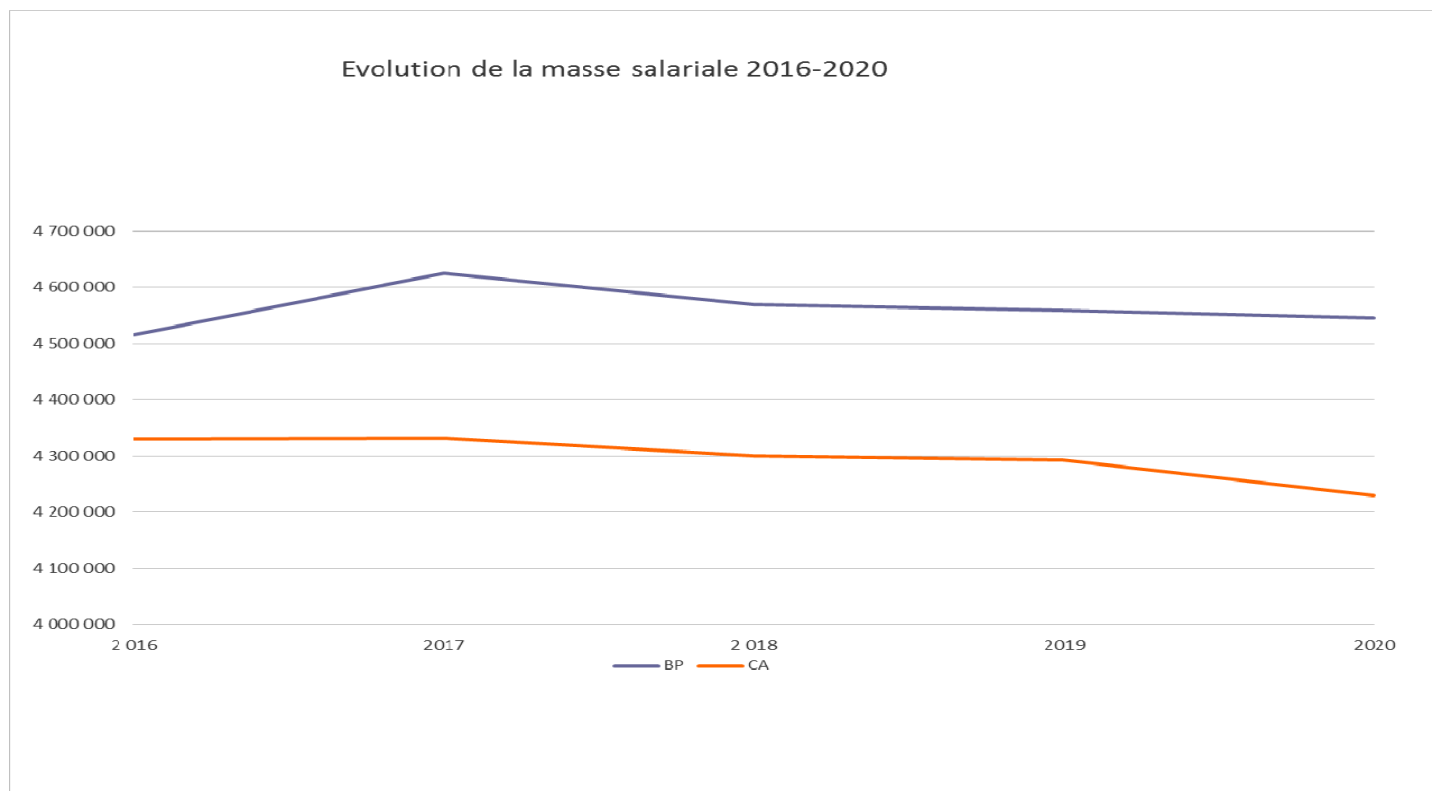
A noter : un certain nombre de décisions modificatives ont été prises, sans influencer sur l'équilibre global du budget :

- Abonnement logiciel Autocad : 504 €
- Produits entretiens divers et Covid : 26 500 €
- Masques Covid : 25 000 €
- Actions culturelles, spectacles, résidence... 108 300 €
- Primes Covid aux personnels : 31 500 €
- Travaux en régie Au CSA : 6 410 €
- Travaux en régie ancienne école de Castel Pic : 10 000 €
- Travaux en régie médiathèque : 16 000 €
- Subventions associations caritatives : 8 500 €
- Subvention association Beauvallon : 2 200 € (subvention état)
- Subvention GPA service jeunesse : 2 300 € (subvention état)
- Subvention mission locale : 22 000 €
- Remboursement intérêt nouvel emprunt : 5 000 €
- Régularisation des amortissements : 107 694.50 €

### b. Les charges de personnel

Le Compte administratif enregistre une baisse de la masse salariale de 1.48% par rapport au CA 2019.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
BP	4 688 000	4 516 000	4 624 700	4 569 910	4 559 630	4 545 500
CA	4 560 265	4 330 339	4 331 459	4 300 621	4 293 024	4 229 386



On constate depuis 2016 cette baisse lente, fruit des efforts de maîtrise des dépenses réalisées grâce à la ré-interrogation de l'organisation à l'occasion de chaque départ et aux efforts d'adaptation des services.

La pyramide des âges favorise une baisse de la masse salariale : de nombreux départs enregistrés en 2020 (7) et à venir en 2021 (9) puis 2022 (4) 2023 (4) créent un levier de rajeunissement du personnel.

Les dépenses de personnel représentent 48.98% des dépenses réelles de fonctionnement.

L'année 2020 a été une année particulière avec :

- le recensement de la population : coût 30 500€

- le contexte sanitaire lié au covid : certaines dépenses de personnel n'ont pas été réalisées : moins d'activités dans certains services (culture, équipements sportifs...) - moins de besoins saisonniers (expositions), moins d'absences (écoles) donc moins de remplacements, et des décalages dans les recrutements. Il faut donc être prudent.

- les 7 départs en retraites : c'est un nombre important, 7% de l'effectif des fonctionnaires.

Postes

Poste	Grade	Service	Catégorie	Date	Suite donnée
Conducteur d'engin	adjoint technique principal 2ème classe	VFC	C	24/01/20	Recrutement 1 adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe en mars 2021
régisseur théâtre	adjoint technique principal 1ère classe	Culturel	C	01/03/20	Recrutement à l'étude
électricien	adjoint technique principal 1ère classe	Bâtiments	C	01/07/20	Recrutement à l'étude
Agent d'entretien	adjoint technique principal 2ème classe	Salles	C	01/08/20	Adjoint technique recruté
responsable de pôle	conseiller des APS	Scolaire	A	01/11/20	Poste supprimé
responsable service scolaire	rédacteur principal 1ère classe	Scolaire	B	01/05/20	Poste contractuel



11 avancements de grades ont été prononcés comme prévus pour un total de 106 points indiciaires

**c. Les autres charges de gestion courante**

Elles représentent 14.03 % des dépenses réelles de la section.

Il s'agit des indemnités de fonction des élus (152 640 €), des subventions aux associations (244 490 €), du versement au CCAS pour 407 160,73 € (430 000€ - avance de 22 839.27 € pour le centre social).

Elles concernent également : la participation au SMASR (56 910,85€), la participation pour les élèves scolarisés à l'extérieur (75 123,68€) ainsi que la participation au fonctionnement des écoles privées (103 416,95 € pour Saint Léonard et 11 568,43 € pour Diwan)

**d. Les charges financières**

Elles représentent 0,92 % de la section.

Il s'agit de l'intérêt des emprunts pour 81 894 €, des intérêts courus non échus pour – 2 420,06 € et des frais d'ouverture de dossier pour l'emprunt de 1 000 000 € contracté en 2020

**e. Les charges exceptionnelles**

Il s'agit du reversement au CCAS du 1/3 du produit des concessions des cimetières (6 788 €), du leg Pasquiou (2 288 €), et des annulations de titres pour 1 057,27 €.

**f. Les écritures d'ordres budgétaires**

Ce sont des opérations comptables ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie. Il s'agit de la dotation aux amortissements et de la valeur comptable des biens cédés.

### III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

#### 1. Les recettes d'investissement

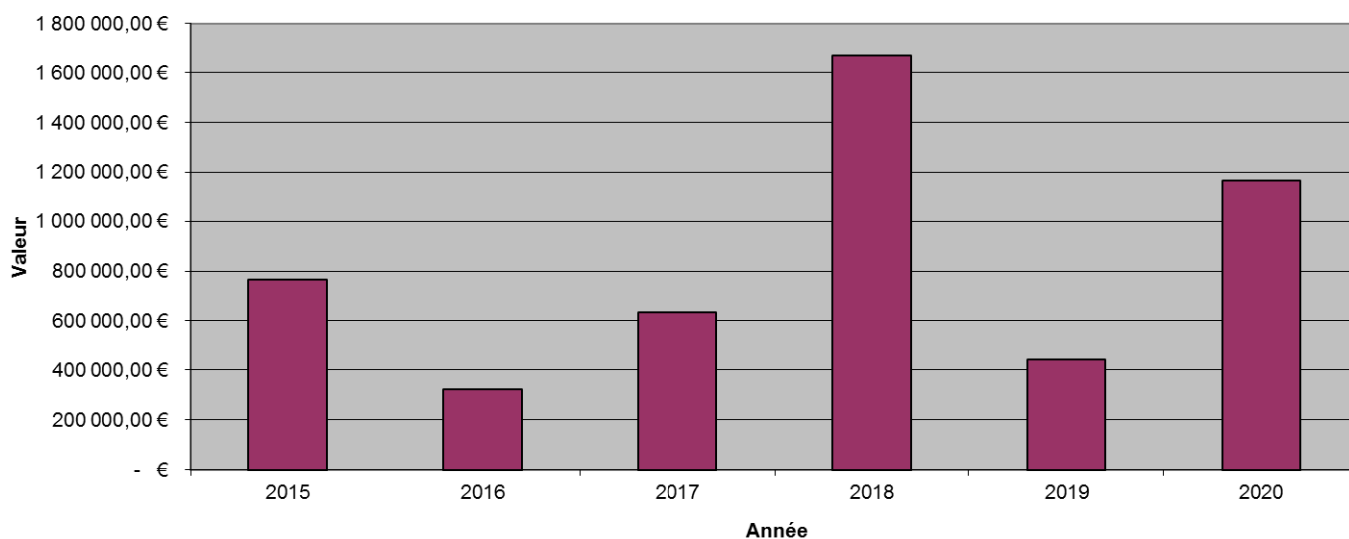
##### a. le FCTVA

Depuis 2009, la Ville bénéficie du remboursement anticipé du FCTVA, institué dans le cadre du plan de relance. En 2020, 379 497 € ont été perçus, calculés sur les dépenses éligibles de 2019.

##### b. Les subventions d'investissement

En €	Perçue en	
	2020	Reste à réaliser
DETR-Parcours sportif	3 204,00	
DETR – Accessibilité et sécurisation des ponts		44 390,00
DETR – renouvellement signalétique centre ville		17 351,00
DETR- rénovation Le Belvédère	44 436,00	
DETR – mise aux normes des bâtiments publics		21 296,00
DETR – Amélioration de la sécurité des espaces publics		114 754,00
DRAC – subvention étude quartier Castor		
Contrat de territoire : Prison	107 058,00	
DRAC : subvention Prison 1ere phase	114 300,00	
DRAC – Aménagement prison phase 2	72 885,00	
REGION : INSEAC Prison	250 000,00	
ETAT : INSEAC Prison	200 000,00	
Primagaz : Mécénat Prison	77 002,20	
LEADER : aménagement place du centre		82 043,00
FNADT : WIFI centre ville	5 000,00	
FNADT : Œuvre d'art	11 350,00	
DETR : sécurisation voie communale rue de l'Yser et Joffre	24 273,00	56 637,00
DETR : réfection des toitures école de la Chesnaye	12 739,00	29 724,00
DETR : réfection salle Dulac et SDA	25 578,00	59 682,00
FNADT : Maison médicale	53 871,00	30 129,00
Département:Maison médicale	69 794,00	69 794,00
FNADT : Espace ludique St Sébastien	96 585,00	53 415,00
DRAC : Informatisation médiathèque		11 309,00
DETR : Aménagement place de la République		242 700,00
<b>Total</b>	<b>1 168 075.20</b>	<b>833 224.00</b>

### Evolution des subventions



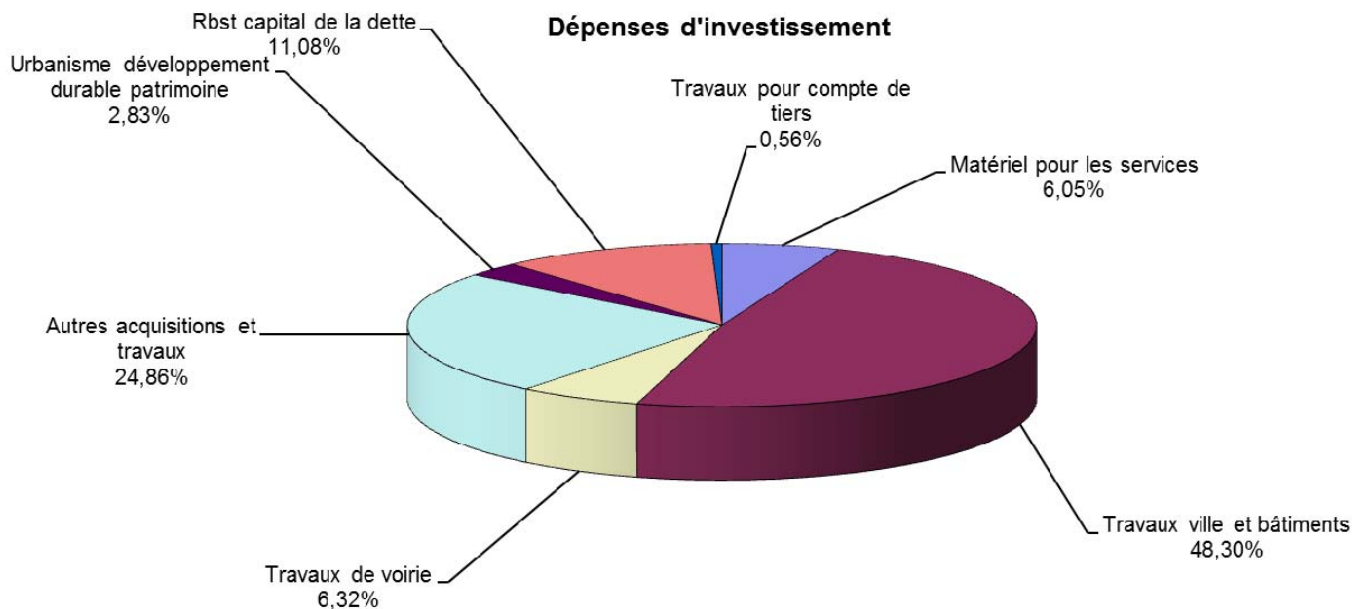
#### c. L'emprunt

Un emprunt de 1 000 000 € au taux de 0.84% trimestriel sur 15 ans a été réalisé auprès du Crédit Agricole

#### d. Les opérations d'ordre entre sections

Il s'agit de la dotation aux amortissements et des écritures de sortie d'inventaire.

### 2. Les dépenses d'investissement



#### a. le remboursement de la dette en capital

Il représente 11.08% des dépenses réelles soit 470 979 €.

## b. les achats de matériels et travaux

### - Les achats de matériels :

- Les achats de logiciels se sont élevés à 15 613.06 € avec l'acquisition d'un logiciel pour les annonces de crues et de divers logiciels et mise à jour.

- 14 444.80 € d'acquisition de mobiliers de bureau.

- Les acquisitions en matériel informatique sont de 27 090.70 € avec l'achat de tablettes pour les élus ( 8 107.26 €), le remplacement annuel de divers PC dont 6 à la médiathèque ( 10 794.78 €), un nouvel appareil pour l'encaissement des droits de place ( 3 346.80 €), l'achat d'un vidéo projecteur pour la salle de réunion du centre technique ( 948.86 €) et le remplacement du serveur et de l'imprimante à ticket de la médiathèque ( 3 893 €).

- Le remplacement du système de téléphonie de l'ensemble des services de la mairie ( 23 627.64 €)

- Aux services techniques, l'acquisition de divers matériels pour un montant total de 89 920.68 € avec notamment l'acquisition d'une voiture au service mécanique ( 9 454.24 € et d'un fourgon au service ferronnerie ( 15 555.24 €), l'acquisition d'une station de crue ( 16 500 €), d'une machine pour l'entretien des terrains synthétiques ( 8 976€).

- L'acquisition de projecteurs et divers équipements pour le théâtre ( 11 017.82 €).

- A la médiathèque, l'achat de mobilier et divers matériels d'exposition pour 4 022.36 €

- Début du programme de réinformatisation de la médiathèque et de la réorganisation de l'accueil pour 71 461.88 €.

- L'achat de matériels dans les écoles et le Centre de Loisirs pour 33 840.48 €

### - Les travaux

Les principaux travaux pour 2020 ont concernés :

- les travaux de la Prison (1 461 580 €)
- Fin de la rénovation du Belvédère (13 138.92 €)
- Divers travaux dans les bâtiments (430 840 €)
- Des travaux dans les écoles (97 710 €)
- Les travaux de voirie (268 730 €)
- les travaux à la maison médicale ( 777 526€)
- L'espace ludique à St Sébastien ( 77 960€)

## IV CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT ET RESULTATS DE L'EXERCICE

### 1- La capacité d'autofinancement ( CAF)

Elle permet de mesurer la capacité de la collectivité à financer ses investissements et le remboursement de la dette par ses ressources propres.

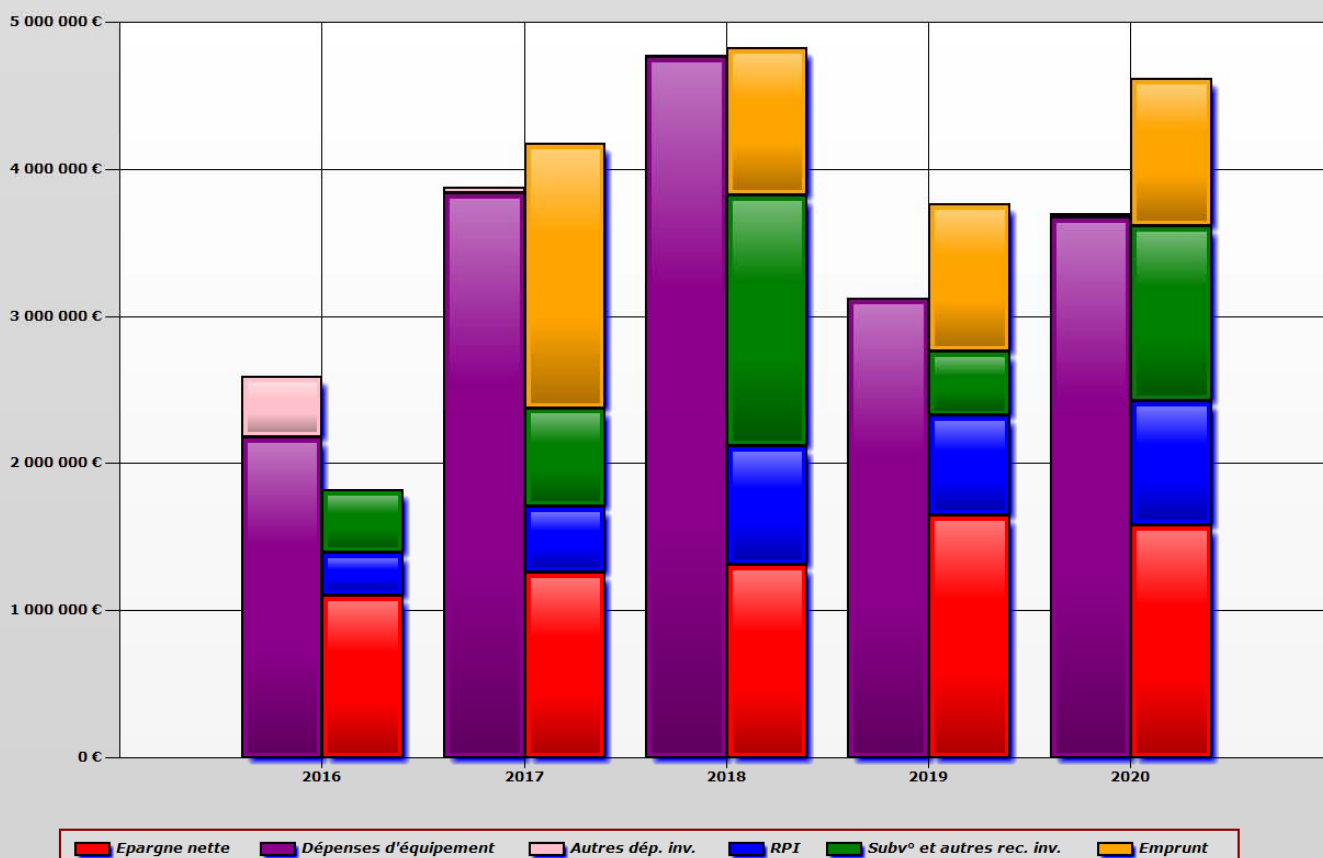
La CAF nette permet donc de mettre en évidence l'épargne dégagée pour financer les investissements

	2016	2017	2018	2019	2020
Produits de fonctionnement courant	8 751 399,85	9 044 080,47	9 202 091,81	9 393 699,21	9 567 112,35
- Charges de fonctionnement courant	7 257 371,37	7 480 244,34	7 468 175,83	7 655 564,49	7 563 142,85
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)</b>	<b>1 494 028,48</b>	<b>1 563 836,13</b>	<b>1 733 915,98</b>	<b>1 738 134,72</b>	<b>2 003 969,50</b>
<b>Solde exceptionnel large</b>	<b>-76 603,19</b>	<b>9 576,05</b>	<b>35 409,25</b>	<b>386 935,65</b>	<b>126 008,87</b>
= Produits exceptionnels larges*	31414	27 328,15	48 351,2	39 6732,79	137 258,99
- Charges exceptionnelles larges*	108 017,19	17 752,1	12 941,95	9 797,14	11 250,12
<b>= EPARGNE DE GESTION (EG)</b>	<b>1 417 425,29</b>	<b>1 573 412,18</b>	<b>1 769 325,23</b>	<b>2 125 070,37</b>	<b>2 129 978,379</b>
- Intérêts	85 885,79	56 745,54	78 176,32	78 846,46	79 723,97
<b>= EPARGNE BRUTE (EB)</b>	<b>1 331 539,5</b>	<b>1 516 666,64</b>	<b>1 691 148,91</b>	<b>2 046 223,91</b>	<b>2 050 254,40</b>
- Capital	231 000	255 536	382 000	396 000	470 980
<b>= EPARGNE NETTE (EN)</b>	<b>1 100 539,5</b>	<b>1 261 130,64</b>	<b>1 309 148,91</b>	<b>1 650 223,91</b>	<b>1 579 274,40</b>
* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)					

Les investissements sont donc financés par :

- les ressources propres (FCTVA, produits des cessions, dotation aux amortissements),
- une partie de l'épargne brute (l'autre servant à rembourser le capital de la dette),
- les subventions.
- L'emprunt

Financement de l'investissement



## 2-Les résultats de l'exercice

La section de fonctionnement a dégagé un excédent de 1 354 861.22 € qui, cumulé avec l'excédent de fonctionnement reporté de 2019, permet de pouvoir répartir la somme de 3 010 801.26 € entre la section d'investissement et la section de fonctionnement.

Recettes d'investissement	5 213 472,53
Dépenses d'investissement	4 251 943,15
<b>Solde d'exécution d'investissement</b>	<b>961 529,38</b>
Déficit d'investissement reporté	-697 840,29
<b>Résultat cumulé d'investissement</b>	<b>263 689,09</b>
Restes à réaliser (Recettes)	834 325,60
Restes à réaliser (Dépenses)	1 144 760,25
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>-310 434,65</b>
<b>Déficit d'investissement</b>	<b>-46 745,56</b>
Recettes de fonctionnement	9 989 270,26
Dépenses de fonctionnement	8 634 409,04
<b>Solde d'exécution de fonctionnement</b>	<b>1 354 861,22</b>
Excédent antérieur reporté	1 655 940,04
<b>Résultat de fonctionnement à répartir</b>	<b>3 010 801,26</b>
<b>Affectations proposées</b>	
<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>2 964 055,70</b>
<b>Excédents de fonctionnement capitalisés</b>	<b>46 745,56</b>

# BUDGETS ANNEXES

## 1. Budget annexe panneaux photovoltaïque

	Section d'investissement	Section d'exploitation
Recettes	5 083.04 €	7 106.51 €
Dépenses	4 973.85 €	7 257.78 €
<b>Résultat</b>	<b>109.19€</b>	<b>- 151.27€</b>

### Section d'investissement :

Pour les recettes, il s'agit de la dotation aux amortissements pour 5 083.04 € et pour les dépenses du remboursement du capital de l'emprunt pour 4 973.85 €

### Section d'exploitation :

Pour les recettes, il s'agit de la vente d'énergie pour 7 106.51 € et pour les dépenses de l'abonnement EDF (42.72 €), l'intérêt des emprunts (2 132.02€) et la dotation aux amortissements (5 083.04 €).

### Les résultats

La section d'investissement dégage un résultat positif de 109.19 € et la section d'exploitation un résultat négatif de - 151.27 €.

Compte tenu du résultat d'investissement reporté de 2019 à 11 173.53 €, le résultat à reporter en 2021 sera de 11 282.72 € (11 173.53 € + 109.19 €)

Le résultat de la section d'exploitation reporté en 2019 étant de - 10 795.88 €, le report du résultat pour 2021 sera de - 10 947.15€ (- 10 795.88 € + - 151.27 €).

## 2. Budget annexe du lotissement de Gourland

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes	170 490.72 €	170 490.72 €
Dépenses	170 490.72 €	170 490.72 €
<b>Résultat</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Les résultats :

Les écritures comptables passées en 2020, concernent la vente d'un terrain.

Les résultats sont nuls pour chacune des sections.